



**CONSEIL COMMUNAL DU 20/12/2023**

# **RAPPORT BUDGETAIRE 2024**

**Alain  
JEUNEHOMME**

Echevin des  
Finances,  
du Budget, du Bien-  
Être Animal et  
de la Transition  
énergétique et  
environnementale

# **REMERCIEMENTS**

Je tiens à remercier tous les membres du personnel du service des Finances qui ont participé à des degrés divers, à l'élaboration de ce budget.

Le projet de Budget 2024 qui est présenté a été élaboré dans le respect des exigences et des règles fixées par la tutelle. Les dates impératives fixées par l'autorité régionale ont été également respectées.

Je tiens également à remercier le personnel de mes autres départements scabinaux pour leur patience et leur compréhension : vu les impératifs de calendrier et les difficultés rencontrées au sein du service des finances en matière de gestion du télétravail, j'ai été amené – comme très souvent depuis le début de mon mandat - à donner la priorité aux compétences « Finances et Budget ». Ils ont fait montre de patience et de disponibilité. Qu'ils en soient remerciés.

De la même manière, je tiens aussi à remercier mes Collègues du Collège et leurs services qui à chaque fois, ont répondu dans les temps pour nous fournir les informations ou les nouveaux documents requis et qui se trouvent dans les annexes du Budget.

**Alain JEUNEHOMME**

---

---

## TABLE DES MATIÈRE

REMERCIEMENTS	2
INTRODUCTION	4
CONTEXTE BUDGETAIRE	5
BUDGET ORDINAIRE	7
BUDGET EXTRAORDINAIRE	11
CONCLUSIONS	13

# INTRODUCTION

Le présent rapport budgétaire représente la synthèse de l'analyse du budget 2024 qui est soumis à l'approbation du Conseil Communal en date du 20 décembre prochain et permet de dégager les lignes de force en matière de dépenses et de recettes de la commune.

Pour rappel, le budget initial porte sur les prévisions de dépenses et de recettes telles qu'elles peuvent être établies sur la base de l'exercice précédent. Les modifications budgétaires intègrent, quant à elles, les corrections intervenues ou prévues en cours d'année. Ces modifications budgétaires concernent tant la situation du personnel (engagements nouveaux, maladies ou absences d'agents, décisions éventuelles de non-remplacement d'agents partis, par exemple, à la pension, ...) que la gestion de la dette (emprunts prévus mais in fine non contractés) ou les recettes de transferts revues en fonction des informations reçues pour le versement des dividendes des intercommunales ou du Fonds des Communes.

Pour rappel **un budget constitue une prévision de recettes et de dépenses alors qu'un compte porte sur les recettes effectives et sur les dépenses réellement engagées.**

Par définition, le montant des dépenses réellement engagées est toujours inférieur au montant des prévisions budgétaires puisqu'aucune dépense ne peut être engagée sans crédit budgétaire.

Les comptes, quant à eux, reprennent les situations finales et sont, généralement, plus ou moins conformes à la dernière modification budgétaire.

Ces remarques d'usage sont faites pour rappeler autant que de besoin qu'il est périlleux de comparer stricto sensu, un budget avec un compte antérieur. C'est surtout vrai pour la comparaison des dépenses de dette (emprunt prévu, non réalisé ou réalisé plus tard que prévu, ce qui a forcément une incidence sur la charge de dette puisque cela entraîne des dépenses d'intérêt et d'amortissement beaucoup plus faibles au compte qu'au budget) et les dépenses de personnel (puisque le compte traduit une situation réelle alors que le budget envisage une prévision).

# **CONTEXTE BUDGETAIRE**

Le projet de Budget 2024 a été élaboré dans un contexte budgétaire connu visant à répondre aux exigences européennes de pouvoir mieux appréhender le niveau d'endettement des états membres et des entités qui, le cas échéant, les composent.

Cela se traduit au niveau belge notamment par l'obligation de fournir à l'Institut des Comptes Nationaux (ICN), des données statistiques sur le niveau d'endettement réel des pouvoirs locaux.

Le Gouvernement Wallon a, par ailleurs, publié une circulaire budgétaire en date du 21/08/2023 qui a fixé un certain nombre de règles impératives aux communes dans le cadre de l'élaboration de leur Budget 2024.

Les exigences sont de plusieurs types :

- **Exigences en matière de calendrier et de documents à produire**

De manière à fournir le maximum de données statistiques à l'ICN, les communes ont été tenues de présenter deux projets de Budget 2024 : un premier projet qualifié de « Budget Technique » (uniquement approuvé par le Collège) devait être communiqué à la tutelle pour le 01/10/2023. Le projet de Budget 2024 « définitif » doit être adopté par le Conseil communal pour le 31/12/2023 au plus tard, et transmis à la tutelle pour le 15/01/2024 au plus tard.

- **Exigences en matière de résultat du projet de Budget**

Le projet de Budget doit présenter un résultat en boni à l'exercice propre. Dans ce cas, la commune bénéficie d'une capacité d'emprunts maximale de 200,00 € par an par habitant, avec possibilité de globaliser un ou plusieurs exercices. En cas de présentation d'un projet de Budget en déficit, la capacité maximale d'emprunt est recommandée à 180,00 €/an/habitant si cet équilibre n'est pas atteint et que la commune se voit imposer des règles de contrôle supplémentaires : elle devrait notamment élaborer un plan de convergence.

- **Exigences en matière de documents à joindre aux annexes du Budget**

Outre les annexes habituelles, l'exigence des documents suivants a été maintenue :

1. Un « *Plan de Personnel Pluriannuel* » doit renseigner les recrutements envisagés par la commune (et dans quelles conditions) sur une période de trois ans. Si des recrutements devaient intervenir alors qu'ils n'étaient pas prévus au plan, des justifications particulières devraient être fournies à la Tutelle et l'autorisation du Ministre devrait intervenir. Voici notamment un exemple concret où la sortie concomitante du Budget initial et de la Déclaration de Politique communale eut été la bienvenue.
2. Un « *tableau détaillant les coûts en fonctionnement et en personnel des investissements envisagés au Budget Extraordinaire* » doit également être communiqué avec le Budget à la tutelle. Il doit permettre à celle-ci d'appréhender si la commune dispose des ressources nécessaires pour assumer l'investissement consenti.

Cette liste n'est pas exhaustive mais démontre que le pouvoir de la tutelle est nettement renforcé. Le respect d'une discipline budgétaire est évidemment essentiel mais il ne peut priver les pouvoirs locaux de leur légitime autonomie.

Par ailleurs, le contexte budgétaire 2024 continuera à être marqué par les inondations de 2021. Cela se constatera tant en recettes qu'en dépenses :

- Les montants d'indemnisation des projets de reconstruction des infrastructures touchées par les inondations ont été inscrits en recettes pour autant que ces projets se concrétisent en 2024.

Les montants inscrits correspondent aux montants sollicités auprès du Fonds des Calamités.

- Tant le Budget Ordinaire que le Budget Extraordinaire continuent à être impaquetés par les conséquences des inondations.
- **On notera également que le Budget Extraordinaire 2024 est particulièrement important.** Cela s'explique par le fait que de nombreux dossiers de reconstruction d'infrastructures touchées par les inondations et des projets importants d'investissement sont arrivés à maturité. On relèvera ainsi que les moyens budgétaires ont d'ores et déjà été prévus pour plusieurs projets importants. C'est le cas notamment pour :
  - Reconstruction de l'Echevinat des Travaux ;
  - Reconstruction de la nouvelle passerelle sur la Vesdre ;
  - Rénovation de l'Eglise de Beaufays ;
  - Rénovation de l'Echevinat des Affaires Sociales ;
  - Construction d'une nouvelle crèche ;
  - Projets Renowatt...

# **BUDGET ORDINAIRE**

La structure du projet de Budget 2024 est calquée sur celle du Budget 2023. Les montants inscrits l'ont été avec circonspection, et après concertation avec chacun des Echevins fonctionnels et de leurs chefs de service.

## **Résultat du Budget**

**1. Résultat global :** Le budget 2024 présente un boni de **439.152,47 €**.

### TABLEAU DE SYNTHÈSE

Exercice : 2024

Service : Ordinaire

		2022	2023			2024
			Après la dernière M.B.	Adaptations voir annexe	TOTAL après adaptation	
Compte 2022						
Droits constatés nets (+)	1	47.170.760,10				
Engagements à déduire (-)	2	46.882.755,81				
Résultat budgétaire au 01/01/2023 (1 - 2)	3	<b>288.004,29</b>				
Budget 2023						
Prévisions de recettes	4		45.991.215,16	6.734.444,83	45.991.215,16	
Prévisions de dépenses (-)	5		45.712.800,36	6.734.444,83	45.712.800,36	
Résultat budgétaire présumé au 01/01/2024 (4 + 5)	6		<b>278.414,80</b>	<b>0,00</b>	<b>278.414,80</b>	
Budget 2024						
Prévisions de recettes	7					45.657.140,50
Prévisions de dépenses (-)	8					45.217.988,03
Résultat budgétaire présumé au 01/01/ 2025 (7 + 8)	9					<b>439.152,47</b>

## ANNEXE AU TABLEAU DE SYNTHÈSE

Service Ordinaire

### RECETTES

ARTICLE	LIBELLE	EN PLUS
14010/465-48	Subside achats/démolition innon	6.734.444,83
1. Total des recettes en PLUS		6.734.444,83

ARTICLE	LIBELLE	EN MOINS
2. Total des recettes en MOINS		0,00

SOLDE DES ADAPTATIONS EN RECETTES EXERCICE AN_EXERC_M_1 (1 – 2) à reporter au tableau de synthèse	6.734.444,83
---------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------

## DEPENSES

ARTICLE	LIBELLE	EN PLUS
060/955-01	Prélèvement de l'ordi pour FRE	6.734.444,83
3. Total des dépenses en PLUS		6.734.444,83

ARTICLE	LIBELLE	EN MOINS
4. Total des dépenses en MOINS		0,00
SOLDE DES ADAPTATIONS EN DEPENSES EXERCICE 2023 (3 – 4) à reporter au tableau de synthèse		6.734.444,83

## 2. Fonds de Réserve Ordinaire et provisions :

Le FRO représente le véritable bas de laine de la commune est de 2.440.000,00 €.

Les provisions sont destinées à couvrir des frais dont la survenance est certaine mais le montant indéterminé. La recette en provenance de la provision s'inscrit à l'exercice propre du budget tandis que les mouvements sur les fonds de réserve s'inscrivent au-delà des résultats des exercices antérieurs et n'influencent finalement que le résultat global.

Au budget 2024, les provisions restent inchangées et s'élèvent à un montant de **4.049.905,57 €**.

Cette provision est la conséquence d'une accélération de traitement du prélèvement et transfert de l'impôt du Fédéral vers la commune; ce qui nous octroie, de manière unique, un montant supplémentaire. Afin de prévoir et lisser la diminution en 2024, il a été décidé la constitution d'une provision.

Mouvement des réserves et provisions							
Intitulé	Compte général	Dispo. compte 2022	Dispo. présumé 2023	Dotation prévue en 2024		Utilisation prévue en 2024	Solde présumé à la clôture 2024
				Prélèvt du serv.ordi.	Prélèvt du serv.extra.		
FRO	14104	2.440.000,00	2.440.000,00				2.440.000,00
FRE	14105	5.677.596,93	22.433,87	3.500.000,00	750.000	11.554.397	3.674.592,06
Prov <sup>o</sup>	16000	4.049.405,57	4.049.405,57				4.049.905,57



## 4. Exercice 2024

	Compte 2022	Budget initial 2023	Budget 2024
<b>DEPENSES ORDINAIRES</b>			
Personnel (*)	16.661.123,13 €	18.759.256,63 €	<b>20.475.049,64 €</b>
Fonctionnement	6.838.499,30 €	6.350.420,16 €	<b>6.216.458,41 €</b>
Transferts	9.329.853,40 €	10.313.740,90 €	<b>10.952.127,82 €</b>
Dette	3.982.504,74 €	3.826.571,73 €	<b>4.021.243,05 €</b>
Prélèvements			
<b>Total (exercice propre)</b>	<b>36.811.980,57 €</b>	<b>39.249.989,42 €</b>	<b>41.664.878,92 €</b>
Exercices antérieurs	585.343,42 €	152.757,87 €	<b>53.109,11 €</b>
Prélèvements	500.000,00 €	2.000.000,00 €	<b>3.500.000,00 €</b>
Total général	37.897.323,99 €	42.302.747,29 €	<b>45.217.988,03 €</b>

<b>RECETTES ORDINAIRES</b>			
Prestation	2.399.925,28 €	3.123.739,88 €	<b>3.444.162,44 €</b>
Transferts (*)	41.779.285,02 €	38.686.978,49 €	<b>38.951.834,46 €</b>
Dette	454.760,23 €	656.707,70 €	<b>2.982.728,26 €</b>
Provisions			
<b>Total (exercice propre)</b>	<b>44.633.970,53 €</b>	<b>42.467.426,07 €</b>	<b>45.378.725,16 €</b>
Exercices antérieurs	2.536.789,57 €	47.718,47 €	<b>278.415,34 €</b>
Prélèvements			
Total général	47.170.760,10 €	42.515.144,54 €	<b>45.657.140,50 €</b>
<b>Evolution des résultats</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>
Exercice propre		2.317.436,65 €	<b>3.713.846,24 €</b>
Global		212.397,25 €	<b>439.152,47 €</b>

Les variations constatées en termes de dépenses entre 2023 et 2024 s'expliquent de la manière suivante :

- Au niveau **du personnel**, les dépenses portent sur un montant de **20.475.049,64 € en 2024** (pour 18.759.256,63 € en 2023).

La politique menée en matière de personnel sera, en 2024, dans la même ligne qu'en 2023. L'inflation a lourdement impacté ce budget, 2 indexations sont prévues pour l'exercice 2024.

- Il ne sera pas procédé à l'ensemble des remplacements de membres de personnel partis à la pension ou pour tout autre départ naturel qu'après un examen approfondi des besoins.
- Les évolutions de carrière des agents en place ont été prises en compte.
- Les crédits pour de nouveaux recrutements ont été prévus suite à une analyse précise des besoins et à une réflexion liée à la réorganisation de l'administration communale.

**Ces principes ont permis de préserver l'emploi et de ne pas procéder à des licenciements secs pour raison économique.**

- Au niveau des **crédits de fonctionnement**, les dépenses portent sur un montant de **6.216.458,41 €** (contre 6.350.420,16 € au Budget initial 2023).
- Au niveau des **dépenses de transfert**, on note l'évolution suivante : **10.952.127,82 €** en 2024 (contre 10.313.740,90 € au Budget initial 2023).

	2023	2024
<b>CPAS</b>	3.149.735,21 €	<b>3.244.227,26 €</b>
<b>Zone de police</b>	2.995.865,49 €	<b>3.175.274,44 €</b>
<b>RCA</b>	850.798,00 €	<b>1.077.407,00 €</b>

- **Les dépenses de dettes** s'élèvent quant à elles à **4.021.243,05 €** en 2024 (contre 3.826.571,73 € au Budget initial 2023).

Sur cette base, nous présentons un budget ordinaire 2024 avec un boni à l'exercice propre de **439.152,47 €**.

# BUDGET EXTRAORDINAIRE

## 1. Exercices antérieurs

Pour établir le projet de budget, il est essentiel de déterminer le résultat potentiel à la clôture de l'exercice 2023. Le résultat du compte 2023 est donné pour information et est intégré dans le budget 2024.

### TABLEAU DE SYNTHESE

Exercice : 2024 - Service : Extraordinaire

		2022	2023			2024
			Après la dernière M.B.	Adaptations voir annexe	TOTAL après adaptation	
Compte 2022						
Droits constatés nets (+)	1	14.011.428,54				
Engagements à déduire (-)	2	23.085.568,67				
Résultat budgétaire au 01/01/2023 (1 - 2)	3	<b>-9.074.140,13</b>				
Budget 2023						
Prévisions de recettes	4		34.566.936,58		34.566.936,58	
Prévisions de dépenses (-)	5		34.566.936,58		34.566.936,58	
Résultat budgétaire présumé au 01/01/2024 (4 + 5)	6					
Budget 2024						
Prévisions de recettes	7					31.278.963,76
Prévisions de dépenses (-)	8					31.278.963,76
Résultat budgétaire présumé au 01/01/ 2025 (7 + 8)	9					

## 2. Exercice propre

### Résumé du budget extraordinaire exercice propre :

Comme indiqué supra, le Budget extraordinaire 2024 voit se concrétiser de nombreux dossiers de reconstruction que de nouveaux investissements. Sans être exhaustif, on notera :

- Achats de bâtiments divers : 6.859.761,29 € (dont une partie en subvention pour amélioration de la résilience du territoire pour faire face aux inondations)
- Frais de démolition : 1.500.000,00 € également subventionnés
- Pavillon du parc communal d'Embourg : 350.000,00 €
- Rénovation de l'Echevinat des travaux : 2.700.000 €
- Renowatt – Ecoles de Bfys 2, Marcel Thiry, Espace Beaufays : 1.400.000 €
- Travaux rue Voie de Liège – phase 2 : 1.531.575,71 €
- Rénovation de l'Echevinat des Affaires sociales : 2.500.000
- Construction d'une crèche à Beaufays : 4.600.000 e (dont 2.222.000 € de subsides) €
- Achat d'un car scolaire : 300.000 €
- Mission d'étude ancien commissariat : 350.000 €

## **CONCLUSIONS :**

### ➤ Budget extraordinaire :

Le Budget extraordinaire est particulièrement important mais comme expliqué supra, cela s'explique par le fait que plusieurs dossiers importants – tant en reconstruction qu'en investissements nouveaux – sont arrivés à maturité et se concrétisent donc sur le plan budgétaire, que ce soit en recettes et en dépenses.

Il faut néanmoins prendre en considération que les investissements consentis vont permettre de rénover les infrastructures communales concernées de manière fondamentale pour les 20 prochaines années.

Par ailleurs, ces investissements sont en partie couverts par des subsides importants.

### ➤ Budget ordinaire :

Le budget ordinaire 2024 reflète une politique prudente et volontariste qu'il s'agisse des budgets de fonctionnement et de personnel.

Les crédits nécessaires ont été dégagés pour permettre à l'administration communale de proposer des services optimaux aux citoyens et de continuer à répondre aux défis posés par la reconstruction des infrastructures touchées par les inondations.

A titre d'exemple, les inondations continuent à générer des dépenses qui ne sont plus couvertes par des subsides. C'est notamment le cas pour la location de modules (360.000 €).

On notera également que :

- Les différentes indexations des années précédentes impactent encore les interventions communales de manière conséquente (IILE, Secova, RCA, CPAS) soit une augmentation de 640.000 €.
- Les dépenses de personnel augmentent de manière significative malgré une politique prudente et rigoureuse en la matière.

En matière de recettes, le Collège communal a également été prudent en n'inscrivant au Budget 2024 que les montants « Fonds des Calamités » des seuls dossiers de reconstruction arrivés à maturité en 2024.

Le Budget 2024 s'inscrit dans la lignée des budgets de cette mandature très particulière d'abord touchée par la pandémie de la Covid et ensuite par les dramatiques inondations de 2021.

Ces événements ont impacté de manière significative la gestion communale, notamment sur le plan budgétaire. Il a en effet été très compliqué de s'inscrire dans une logique de prévisions budgétaires prudentes et crédibles. Ainsi, au moment de présenter le budget 2024, nous ne connaissons toujours pas le montant certain que la commune de Chaudfontaine pourra promériter du Fonds des Calamités.

Ces inconnues rendent la gestion budgétaire très compliquée dans un contexte où les défis seront nombreux et importants en cette année 2024.

Cela doit nous inciter à la plus grande des vigilances.

Dans ce contexte fait d'incertitudes, nous avons fait le choix de l'équilibre budgétaire sans recourir à une augmentation de la fiscalité communale, comme ce fut le cas tout au long de cette mandature.